

N° Convocation : EF_MG7_0704

CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025 -SESSION 1-

Etablissement : Faculté de Médecine Générale
Filière : Médecine Générale
Semestre : S13

Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 13 de La Faculté Abulcasis Faculté de Médecine Générale qui auront lieu du **03 au 23 janvier 2025** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Parking N-1
- Entrée : EST
- Zone : FMDA/FPA
- Emplacement : 4

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : AHMED SALEM Fatimetou
- N° d'inscription : INS-FMA00021992/2024
- CIN/Passeport : BC7711016

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Médecine Préventive, Alternative et Prédictive	03/01/2025	09H00
2	Médecine Communautaire-Biostatistique	03/01/2025	15H00
3	Stage Clinique 30 : Médecine Générale III	06/01/2025	15H00
4	Stage Clinique 31 : Chirurgie Générale III	08/01/2025	15H00
5	Stage Clinique 33 : Gynécologie Obstétrique III	10/01/2025	15H00
6	Stage Clinique 32 : Pédiatrie III	13/01/2025	15H00

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens